Règlement Intérieur du Chalet des Mystères

Préambule

Le Chalet des Mystères, géré par l'association Mad'Gic Dream, est un espace culturel et convivial dédié à ses membres. Ce lieu unique a pour vocation de favoriser la découverte, le partage et l'émerveillement, dans le respect des valeurs de l'association : respect de l'autre, préservation de l'environnement et promotion de la culture. Le présent règlement intérieur a pour objectif de garantir la sécurité, le confort et le bien-être de tous les membres, ainsi que la pérennité de cet espace exceptionnel.

Article 1 : Adhésion, participation et invités

- **1.1** L'accès au Chalet des Mystères est réservé aux membres de l'association Mad'Gic Dream, à jour de leur cotisation (personnelle ou de groupe).
- **1.2** Chaque membre s'engage à participer à la vie de l'association, dans le respect de ses statuts et de ses valeurs.
- **1.3** Les membres sont invités à partager leurs idées, leurs compétences et leurs passions, contribuant ainsi à l'enrichissement culturel du Chalet des Mystères.
- **1.4** Les membres ont la possibilité d'inviter des non-membres à découvrir le lieu, dans la limite des places disponibles et sous leur responsabilité.
 - Les invités doivent être accompagnés du membre qui les a invités.
 - Les invités devront s'acquitter d'une cotisation journalière pour accéder aux prestations et installations de l'association.
 - Les invités sont tenus de respecter le présent règlement intérieur.
 - Les invités doivent prendre la cotisation journalière
 - Cette invitation a pour but de faire découvrir le lieu et les activités de l'association, et de donner la possibilité aux invités à devenir membres.

Article 2 : Respect des personnes

- **2.1** Tout membre ou invité s'engage à adopter un comportement respectueux, bienveillant et inclusif envers les autres membres, les bénévoles et les intervenants extérieurs.
- **2.2** Les propos ou comportements discriminatoires, racistes, sexistes, homophobes ou de toute autre nature portant atteinte à la dignité d'autrui sont strictement interdits et pourront entraîner son exclusion de l'association.
- **2.3** Le respect de la tranquillité et de l'intimité de chacun est primordial. Les nuisances sonores excessives sont à proscrire, en particulier lors des événements culturels ou des ateliers.

Article 3 : Respect de l'environnement et des lieux

- **3.1** Le Chalet des Mystères est situé dans un environnement naturel précieux et abrite des décors uniques. Chaque membre ou invité est invité à adopter une attitude écoresponsable et respectueuse des lieux.
- **3.2** Le tri sélectif des déchets est obligatoire. Les membres et invités sont encouragés à réduire leur consommation de ressources et à privilégier les alternatives durables.
- **3.3** La faune et la flore locales doivent être préservées. Il est interdit de cueillir des plantes, de déranger les animaux ou de dégrader les espaces naturels.
- **3.4** L'utilisation de produits polluants ou toxiques est proscrite.

- **3.5** Les bâtiments, le mobilier, les décors et tous les éléments constitutifs du Chalet des Mystères doivent être traités avec le plus grand soin. Toute dégradation volontaire ou involontaire pourra faire l'objet d'une facturation.

Article 4 : Sécurité

- **4.1** Les consignes de sécurité affichées dans les différentes zones du Chalet des Mystères doivent être scrupuleusement respectées.
- **4.2** Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.
- **4.3** Les membres et invités sont responsables de leurs effets personnels. L'association Mad'Gic Dream décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- **4.4** En cas d'urgence, les membres et invités sont invités à contacter immédiatement un bénévole ou un responsable de l'association.
- **4.5** L'association Mad'Gic Dream décline toute responsabilité en cas d'incident concernant l'utilisation de la piscine, du jacuzzi et du sauna. L'utilisation de la piscine, du jacuzzi et du sauna devra ce faire en respectant les consignes d'utilisations affichées.

Article 5 : Accès et utilisation des installations culturelles

- **5.1** L'accès aux espaces culturels (bibliothèque, salles, etc.) est réservé aux membres et à leurs invités.
- **5.2** Les équipements et les ressources culturelles mis à disposition doivent être utilisés avec soin et dans le respect des consignes d'utilisation.
- **5.3** Les membres sont encouragés à proposer des activités culturelles, des ateliers ou des événements, en accord avec les valeurs de l'association.

Article 6 : Comportement général

- **6.1** Un comportement responsable et respectueux des règles est attendu de chaque membre et invité.
- **6.2** La consommation de substances illicites est interdite ainsi que la consommation excessive d'alcool.
- **6.3** Les animaux de compagnie ne sont admis que sous certaines conditions et doivent être tenus en laisse.

Article 7 : Sanctions

- **7.1** Tout manquement au présent règlement intérieur ou aux statuts de l'association pourra entraîner des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.
- **7.2** Le bureau de l'association Mad'Gic Dream se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire pour assurer le respect du présent règlement et la sécurité des membres, des invités et des biens.

Article 8 : Modification du règlement

- **8.1** Le présent règlement intérieur peut être modifié à tout moment par le bureau de l'association Mad'Gic Dream.
- **8.2** Les membres seront informés des modifications apportées au règlement par voie d'affichage, par courrier électronique ou lors des assemblées générales.

Article 9 : Acceptation du règlement

- **9.1** L'adhésion à l'association Mad'Gic Dream et l'accès au Chalet des Mystères impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur et des statuts de l'association.

Fait le 12/03/2025